

Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre

Numéro 11 (2007)

Varia

Martine Clouzot

La musique, un art de gouverner. Jongleurs, ménestrels et fous dans les cours royales et princières du XIIIe au XVe siècle (France, Bourgogne, Angleterre, Empire)

Projet d'habilitation

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Martine Clouzot, « La musique, un art de gouverner. Jongleurs, ménestrels et fous dans les cours royales et princières du XIIIe au XVe siècle (France, Bourgogne, Angleterre, Empire) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* [En ligne], 11 | 2007, mis en ligne le 30 août 2007. URL : <http://cem.revues.org/index1071.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

<http://cem.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://cem.revues.org/index1071.html>

Document généré automatiquement le 02 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Martine Clouzot

La musique, un art de gouverner. Jongleurs, ménestrels et fous dans les cours royales et princières du XIIIe au XVe siècle (France, Bourgogne, Angleterre, Empire)

Projet d'habilitation

- 1 Rappel du sujet : sources, problématiques et perspectives
- 2 « Les musiciens » ont fait l'objet d'une première recherche dans le cadre de ma thèse dirigée par Jean-Claude Schmitt à l'EHESS. Le croisement des différentes sources des XIIIe, XIVe et XVe siècles - archives (comptabilités, enquêtes criminelles, mémoires), textes théologiques et normatifs, traités scientifiques (musicaux, encyclopédiques, médicaux, astrologiques, bestiaires, etc.), sources littéraires et images (manuscripts enluminés) – a mis en évidence d'une part des types de musiciens (jongleurs, ménestrels, compositeurs, fous, frères Mendiants, clercs, rois) aux statuts et aux fonctions sociales identifiables, qui mettent en œuvre des pratiques et des performances musicales variées selon les contextes et les milieux socioculturels qui les emploient et les auteurs qui les décrivent. Au-delà des aspects sociologiques du sujet, ces mêmes sources textuelles et iconographiques présentent les musiciens comme des figures de discours porteuses de valeurs et de normes dont la destination morale et sociale dépasse de loin le seul groupe des musiciens et engage l'ensemble de la société. Toutefois, quelles qu'elles soient (de nature juridique, médicale ou lyrique), les sources sur les musiciens définissent et véhiculent toujours les fondements (antiques) de la musique : une pratique et une science qui ordonnent la société des hommes et la désordonnent dans le cadre de rituels réglés dans le temps et l'espace (urbains, ecclésiastiques, princiers) ; un savoir universel et surnaturel porté et transmis par des figures d'autorité (Orphée, Pythagore, *Musica*, le roi David, les anges, le poète, le *cantor*) qui servent de lien entre la société terrestre et l'ordre céleste selon une cosmologie qui vise à comprendre et à interpréter l'harmonie du monde créé par Dieu.
- 3 De là, d'autres personnages et figures *a priori* éloignés de la musique et évoluant plus spécifiquement dans l'entourage du prince, du pouvoir et des cours, apparaissent plus précisément comme les véritables détenteurs d'un *savoir* et d'un *pouvoir* qui, depuis l'Antiquité, relèvent pleinement de la musique. C'est particulièrement à partir du personnage du jongleur que le sujet s'ouvre à ces « serviteurs de la voix ». En effet, l'étude étymologique du *jongleur*, de ses dérivés, ainsi que la définition de ses activités peut principalement être menée à partir des sermons et des sommes des dominicains et franciscains, prédicateurs et théologiens (Pierre le Chantre, Gilles de Corbeil, Thomas Chobham, Guillaume Peyraut, Thomas d'Aquin, etc.), de la littérature mariale et miraculeuse (les Cantiques à la Vierge Marie de Gautier de Coincy, les *Cantigas de Santa Maria* du roi Alphonse X le Sage, le Saint Voult de Luques), de la littérature courtoise (chanson de geste, roman et poésie lyrique), et de quelques actes de la pratique (testaments, donations avec jongleurs comme témoins, fondations confraternelles, cadeaux et rémunérations princières, enquêtes et jugements de la justice criminelle) très intéressants, rares et peu connus. Dans ces textes, parfois illustrés, le jongleur est relié à l'*enchanteur*, au *prestidigitateur*, au *sot*, au *parleur* et au *ménéstrel*, à travers lesquels les moralistes et les chroniqueurs trouvent un miroir indispensable à leurs réflexions sur l'homme chrétien, la société et son gouvernement. Les quelques études réalisées

sur le jongleur¹ font cesser l'existence du personnage après le XIIIe siècle. Or je compte montrer à partir des sources littéraires et historiques (en particulier les chroniques) et des actes de la pratique (judiciaires et comptables), que le jongleur est au cours des derniers siècles du Moyen Âge toujours cité comme porteur de valeurs éthiques et sociales. Une étude approfondie dans la diachronie visera alors de mettre en perspective la figure de discours et le personnage social du XIIIe au XVe siècle. Elle est accompagnée de l'examen étymologique des personnages associés au terme *jongleur*. Ce travail est bien avancé, mais le manque de temps ne m'a pas encore permis de réaliser la synthèse des termes et de la typologie des jongleurs. Or sans une vision complète et globale des dénominations et donc des figures dans les différentes sources, l'aboutissement du sujet n'est guère possible. Car les « serviteurs de la voix » concernant, sous l'angle de la musique, des personnages *a priori* aussi divers que le fou de cour, le poète, l'astrologue ou le physicien au service du prince. Partant de l'idée directrice que c'est la *musica* qui est à la source d'une part de leurs compétences et de leur pouvoir (j'insiste sur ce terme), d'autre part de leur figure (mythique, antique, théologique), ces « serviteurs » de second rang, comparés aux grands officiers et aux grands conseillers, peuvent être étudiés en trois points.

4 Tout d'abord, ils ont pour « instruments » la *voix*. Par la voix chantée, déclamée ou incantatoire, publique ou secrète, ils délivrent une parole de vérité ou de mensonge, de sagesse ou de folie fondée sur un savoir et faisant appel à la mémoire : le poète cherche à se démarquer du jongleur au début de ses chansons en vantant sa mémoire et sa maîtrise de la rhétorique par exemple, mais il peut aussi assumer et revendiquer son rôle de fou (François Villon) ; le fou et/ou le sage (Merlin par exemple) met en garde le roi envers les mauvais conseillers, inversant l'ordre de la sagesse et de la folie au sein de la cour, etc. La voix est renforcée par les gestes et les métamorphoses du corps qui créent l'illusion de la *mimesis*, la tromperie, et suscitent aussi bien l'émerveillement, le plaisir que la répulsion. Les exemples du poète, du jongleur et du fou, dont les corps grotesques et la parole ludique provoquent la frénésie et le rire carnavalesques sont probants dans les fabliaux, les lais, la poésie satirique. Ils posent la question du statut de leurs auteurs dans la société curiale, oscillant entre le clerc et le bouffon, entre le savant et le parasite, ainsi que celle de la « performance » (cf. Paul Zumthor) aussi bien du texte écrit que de son expression orale, dont ces personnages sont les axes de communication musicale et esthétique. Le poète, le jongleur et le fou révèlent également les rapports ambigus de ces personnages doubles avec le pouvoir et l'action politique. La parole satirique et ironique traduite dans les textes littéraires instruit le prince sur la puissance et les dangers du langage, sur sa jovialité et ses leures qui, *a contrario* et paradoxalement, désacralisent le pouvoir.

5 Deuxièmement, la *voix* de ces serviteurs correspond à des usages et à des fonctions dans le gouvernement du prince, transmis par la littérature morale et politique, les « miroirs » et les « régimes des princes ». Car la voix est révélatrice d'un pouvoir considéré comme surnaturel, divin, inspiré, voire initié, qui leur donne une autorité officielle ou officieuse, c'est ce qu'il faudra démontrer, pour conseiller le prince. Le désir de celui-ci de connaître son destin et de maîtriser son règne, ainsi que sa volonté de détenir lui aussi un pouvoir supérieur sur le commun des mortels (c'est-à-dire ses proches et l'ensemble de la société) impliquent l'acquisition de pouvoirs et de connaissances hors du commun, voire « occultes ». Le savoir du prince l'autorise à exercer le pouvoir. Cette idée aristotélicienne parcourt les textes et leur iconographie musicale : les chroniques et les mémoires (Olivier de la Marche, Georges Chastellain, Enguerran de Monstrelet, Philippe de Commines, etc.), les encyclopédies (Le *Livre du Trésor* de Brunetto Latini, le *Livre des Propriétés des choses* de Barthélemy l'Anglais, les bestiaires, les *Miroirs* de Vincent de Beauvais, etc.), les romans allégoriques (le *Roman de la Rose*, le *Roman de Fauvel*, les romans arthuriens en prose, les œuvres de Guillaume de Machaut, les *Ballades* d'Eustache Deschamps, les poésies d'Alain Chartier, celles de François Villon, les œuvres de Christine de Pisan, etc.), les régimes des princes (la

traduction du *Policraticus* de Jean de Salisbury par Denis Foulechat pour Charles V, celle du *De regimine principum* de Gilles de Rome par Henri de Gauchy, les miroirs de Christine de Pisan, *Le Songe du Vieil Pèlerin* de Philippe de Mézières, etc.). Il s'agira de montrer si cette idée philosophique peut paradoxalement être un facteur d'explication de la présence grandissante tout au long des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles de ces personnages doubles et apparemment secondaires que sont les fous, les poètes et les astrologues auprès des princes. Les événements politiques et historiques, dont le basculement se situe au moment de la folie de Charles VI en 1393, ont accéléré cette nouveauté sociale et curiale ou, tout au moins, ont fait que les auteurs ont accordé plus d'importance ou ont eu davantage recours à ces personnages dans leur discours au service du prince. Dès lors, le fou, souvent musicien, le poète, le ménestrel, l'astrologue, sont très nettement plus présents dans les sources, notamment dans les miniatures des œuvres citées plus haut dont le répertoire thématique ne cesse de s'enrichir en particulier à partir de la fin du XIV^e siècle au début du règne et du mécénat des ducs Valois en Bourgogne, à Paris et bientôt dans les Pays-Bas bourguignons.

6 Toutefois, l'étude de l'iconographie des manuscrits princiers et royaux doit être élargie à des images peut-être moins « musicales » dans les formes, mais davantage dans le sens philosophique de la *musica*. Il s'agit notamment des scènes de l'histoire romaine, comme celles de l'empereur recevant le conseil des sénateurs, ou celles des philosophes experts en « art magique » ; des scènes de l'histoire sainte telles que celle du roi instruit par un clerc ou un évêque, ou les vies de saint Jacques et Hermogène, de Symon l'enchanteur, de Cyprien l'enchanteur, de Josaphat, etc., et des frontispices des prologues de livres politico-didactiques comme par exemple la *Cité de Dieu* de saint Augustin dans la traduction de Raoul de Presles. Je voudrais montrer que les cycles iconographiques de ces manuscrits princiers, ainsi que les rapports entre ces images et les textes qu'elles illustrent, délivrent un véritable enseignement sur les « propriétés des choses » créées par Dieu, dont le prince doit avoir une connaissance profonde grâce aux savants de sa cour (clercs, fous, astrologues). Ainsi mise en image, cette « connaissance du monde » nécessaire au prince dans l'exercice du pouvoir vise à enseigner et à montrer que son savoir est un signe fort de sa dignité. Il se doit en effet d'être « sage parleur », maîtrisant aussi bien l'écriture que la parole efficace, afin de s'imposer par un discours conforme à la dignité de sa charge face à ses conseillers et à son peuple. La figure du roi-philosophe et musicien, initiée par Platon et Aristote, connaît des développements significatifs, particulièrement dans le contexte politique troublé des XIV^e et XV^e siècles. Cette figure dépasse le modèle du roi David harpiste, très répandu depuis l'époque carolingienne, pour dévoiler un roi plus humain, voire plus humaniste, dont l'art de gouverner est conçu et représenté avec toutes ses difficultés, ses défaillances et même ses vices, surtout à partir de Charles VI. Pour reconstituer l'évolution de la figure du roi à travers l'iconographie musicale, l'examen approfondi des livres politiques et didactiques enluminés des XIV^e et XV^e siècles doit être réalisé. Il constitue une grande partie de mes recherches à la Bibliothèque nationale de France, à la Bibliothèque royale de Belgique, à la British Library de Londres et à la Staatsbibliothek de Berlin (qui relève du Preussischer Kulturbesitz propriétaire de plusieurs précieux manuscrits flamands et bourguignons de la fin du XV^e siècle). L'état actuel de l'examen des manuscrits me permet d'en rédiger une synthèse.

7 Enfin, pour expliquer les raisons de la présence des « serviteurs de la voix » auprès du prince et leurs statuts dans l'univers curial, il conviendra de définir la nature de ces personnages dans une perspective anthropologique. Car de leur nature découle la spécificité de leur savoir et, par conséquent, de leur « voix » auprès du prince. Leur « voix » en effet est de nature musicale et recèle l'essence de la musique. Science du *quadrivium*, la *musica* a pour fondement les lois mathématiques de l'univers. De nature cosmologique, elle anime et symbolise l'harmonie du monde créé par Dieu. Elle met en rapport et en mouvement non seulement le macrocosme et le microcosme, mais aussi l'être humain (corps et âme) et la Création (la Nature animale,

végétale, minéral, le cycle des saisons, les vents, les humeurs, etc.). Or les personnages qui nous intéressent sont entièrement liés à la musique et aux propriétés du monde créé par Dieu. Depuis ses origines orphiques (c'est-à-dire animales, naturelles et liées du monde de morts), pythagoriciennes (le Nombre en toute chose), platoniciennes et aristotéliennes (l'harmonie du monde et de la cité politique) et divines, la *musica* est tout entière synthétisée et rendue visible par ces « marginaux de la cour » à travers leurs modes de comportement (sociaux et moraux – la force quasi magique de leurs paroles et de leurs gestes, la vie dissolue, leur sociabilité marginale y compris à la cour). D'origine mi-humaine, mi-animale, c'est-à-dire surnaturelle, fous, jongleurs, astrologues, poètes dialoguent avec l'univers, avec la nature et l'au-delà : le lien qu'ils établissent entre les hommes et le monde est d'ordre musical. Que leur accès aux vérités divines et surnaturelles provienne de la simplicité de leur esprit (les fous ?), d'un savoir acquis intellectuellement ou d'une sagesse innée (le poète, l'astrologue, le conseiller, le ménestrel), ils sont considérés comme étant détenteurs d'une puissance divinatoire et prophétique, réelle ou simulée, qui leur confère une place et des fonctions à part à la cour. Les récits merveilleux (les *mirabilia*) engageant les notions de *superstitio*, d'*admiratio* et de *curiositas*, insistent particulièrement sur la dimension surnaturelle et musicale des fous, des jongleurs, et autres prestidigitateurs du pouvoir. Nous touchons là à ce que Jean-Claude Schmitt avait appelé une « anthropologie du croire ».

8 Le pouvoir « médiatique » entre le visible et l'invisible de ces être doubles est perçu dans les sources, qu'elles soient archivistiques ou narratives, comme la manifestation d'un don, le don de métamorphose, qui est sans doute la raison de leur pouvoir. Dans son côté négatif, ce don de métamorphose est vu comme un simulacre, caractéristique de pouvoirs suspects et diaboliques, allant de l'accusation de tricherie chez les prédicateurs du XIII^e siècle à l'encontre du jongleur, à la suspicion de folie ou de manipulation politique à l'égard du fou et des mauvais conseillers, chez les chroniqueurs curiaux des XIV^e et XV^e siècles. Dans son versant positif, ce don de métamorphose est marqué par une origine divine et peut favoriser aussi bien la conversion morale (Merlin, le jongleur par exemple) que la puissance politique (l'histoire d'Alexandre le Grand dans les romans des XIV^e et XV^e siècles, en particulier à la cour de Bourgogne). Par leur origine surnaturelle et leur savoir « extraordinaire », fous, jongleurs et conseillers de l'ombre, astrologues sont fondamentalement liés au sacré ; qu'ils le servent ou non, dans tous les cas ils l'interprètent et en sont les *media* par la parole ordonnée ou par la musique du désordre. Or, le sacré étant la référence fondamentale du pouvoir, les « serviteurs de la voix » lui sont entièrement liés par leurs origines, leur nature, la musique de leurs paroles et de leurs gestes, leur connaissance de la musique et leurs dons surnaturels. Aussi existe-t-il une véritable interaction entre le prince et ces « petits serviteurs » initiés : le prince a besoin de leur *voix* pour gouverner, d'*écouter* (ou non) leur parole de savoir, de sagesse ou de folie ; en retour, leur « voix » n'a d'existence et d'influence que si elle est concrétisée, mise en acte, par l'exercice du pouvoir princier. Les rapports du politique avec ces personnages démontrent combien la musique est tout autant une science mathématique du *quadrivium* qu'un art du discours rhétorique du *trivium*. La dimension savante de la musique est entièrement envisagée et présente dans les figures du fou, du jongleur, du ménestrel, du poète, etc.

9 L'interdépendance entre ces figures et le prince évolue à travers des liens en apparence fragiles, mais les enjeux et les intérêts des protagonistes sont suffisamment fondamentaux (le pouvoir et sa sacralité) pour s'avérer solides. Nous verrons en effet que les scènes de « divertissement » en musique à la cour, décrites du XIII^e au XV^e siècle dans les livres enluminés, dans les comptabilités princières et dans les sources narratives ne montrent pas seulement des « amuseurs » de cour. La musique et la danse dans la société courtoise, en particulier dans les cours de France et de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles, relèvent davantage de l'idée d'harmonie du monde et du sage gouvernement que de la « représentation » littérale du « divertissement » dont il convient de revenir sur les définitions. L'envers de cet

ordre politique et musical n'a toutefois d'égal que sa condamnation tout au long du Moyen Âge et, avec lui, le bannissement des jongleurs et autres prestidigitateurs, y compris dans les cours quand ils représentent un danger moral et politique pour le pouvoir. Nous verrons que les deux versants de ces personnages (le statut à la cour ou l'exclusion) ne s'opposent pas, mais sont l'expression d'une part des typologies des sources et de leurs auteurs, d'autre part de la chronologie des événements politiques et des transformations du pouvoir royal et princier du XIII^e au XV^e siècle. Aussi l'étude de ces « serviteurs de la voix » dans le monde curial empruntera-t-elle d'autres voies que celle des grands conseillers et personnages officiels par lesquelles le gouvernement et le pouvoir princiers ont été étudiées depuis plusieurs générations d'historiens.

10 Ainsi, je cherche à montrer dans ma thèse d'habilitation que la musique en tant que phénomène social a pleinement sa place dans le champ de l'anthropologie historique et de l'histoire sociale. Mais, en tant qu'historienne, je ne m'attache pas seulement aux « musiciens » en tant que tels, car d'après le projet de recherche que je viens d'exposer, il semblerait qu'ils ne sont peut-être pas les acteurs et les figures les plus intimement liés à l'essence de la musique. À partir du même type de sources documentaires nécessaires à l'étude des musiciens, j'élargis ma recherche aux « serviteurs de la voix » dans le monde curial, c'est-à-dire aux figures musiciennes dont l'existence et le statut sont conditionnés par le pouvoir princier, par ses rituels, par ses cérémonies et par ses modes de gouvernement du XIII^e au XV^e siècle. Fous, jongleurs, ménestrels, prestidigitateurs, poètes, astrologues, constituent autant de figures exemplaires à destination du prince, et dont les valeurs divergent selon les contextes : figures marquées par la piété mendicante et l'idée de conversion des mœurs au XIII^e siècle ; par les développements de l'art rhétorique, du savoir humaniste et du gouvernement juste et sage aux XIV^e et XV^e siècles, chacune d'elles vise au gré des auteurs et des sources qui les instrumentalisent un idéal qui les dépasse. Chacune de ces figures porte un idéal de distinction morale et sociale qui lui assigne une place dans l'ordre du monde : idéal du clerc qui, en tant qu'auteur veut se distinguer du jongleur et du fou ; idéal du prince qui, en tant que détenteur du savoir et du pouvoir ne peut être fou ou jongleur ; idéal de l'harmonie du monde pensée selon les conceptions philosophiques et théologiques de la musique héritée de l'Antiquité.

Notes

1 E. Faral, *Les jongleurs au Moyen Âge*, Paris, 1910. R. Menéndez Pidal, *Poesia juglaresca y juglares*, Madrid, 1924. W. Salmen, *Der fahrende Musiker im europäischen Mittelalter*, A. Schreier-Hornung, *Spielleute, Fahrende, Haussenseiter : Künstler der mittelalterlichen*, Göppingen, 1981. W. Salmen, *Der Spielmann im Mittelalter*, Innsbruck, 1983. E. Schubert, « Spielmann, -leute », in *Lexikon des Mittelalters*, VII, 1995, p. 2112-13. W. Hartung, *Die Spielleute im Mittelalter. Gaukler, Dichter, Musikanten*, Düsseldorf-Zürich, 2003.

Pour citer cet article

Référence électronique

Martine Clouzot, « La musique, un art de gouverner. Jongleurs, ménestrels et fous dans les cours royales et princières du XIII^e au XV^e siècle (France, Bourgogne, Angleterre, Empire) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* [En ligne], 11 | 2007, mis en ligne le 30 août 2007. URL : <http://cem.revues.org/index1071.html>

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Index géographique : France/Bourgogne, France, Empire, Angleterre